

La Voie à Suivre

Tazria Metsora

774

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • www.hevratpinto.org

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • www.hevratpinto.org



3 Nyan 5773 - 13 Avril 2013

Rabbi David Pinto Chlita

Le résultat de paroles interdites

Dans cette paracha, nous lisons ce qui a trait au lépreux. Sifteï 'Hakhamim (sur Vayikra 13, 46) rapporte que le nom « metsora » (lépreux) est tiré de l'expression « motsi chem ra » (médisant), et Rachi cite la Guemara (Arakhin 16b) qui demande en quoi il est différent des autres personnes impures pour devoir rester totalement seul, et répond que comme par ses propos médisants il a séparé un homme de sa femme ou de son prochain, lui aussi doit être mis à l'écart. Ainsi, quiconque dit du lachon hara devient lépreux comme Myriam et d'autres exemples.

La base de tout cela me posait une difficulté. Pourquoi 'Hava n'a-t-elle pas été frappée de lèpre ? Le serpent avait pourtant médité de Hachem en disant (Béréchit 3, 5) : « D. savait que le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme D., connaissant le bien et le mal. » Et Rachi écrit sur ce verset : « Tout artisan déteste ceux qui pratiquent le même art que lui, Il a mangé de l'arbre et a créé le monde. » Or 'Hava a répété ces paroles à Adam, par conséquent elle a dit du lachon hara. Alors pourquoi n'a-t-elle pas été frappée de lèpre ?

Avant de l'expliquer, commençons par donner une explication sur la gravité de la punition de la lèpre. La Guemara dit (Nedarim 64b) : « Quatre personnes sont considérées comme mortes, le pauvre, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfant. » En vérité, cela demande explication. Un pauvre, un aveugle ou quelqu'un qui n'a pas d'enfant, on peut comprendre qu'il soit considéré comme mort, mais le lépreux, pourquoi le serait-il ? Il ne lui manque rien : il a des enfants, il a de l'argent, il voit comme tout le monde, et apparemment il profite de la vie, alors que lui manque-t-il pour qu'il soit considéré comme mort ?

L'explication en est que la Chekhina a quitté le lépreux et qu'il est complètement séparé de Hachem, Qui est la source de vie. Le Saint, béni soit-Il l'a éloigné implacablement, ainsi qu'il est écrit : « Il restera isolé, en dehors du camp est sa place » (Vayikra 13, 46). Et le message de D. à ce lépreux est : Je ne tiens pas à toi ! Il s'ensuit qu'il est considéré comme mort, peu importe ce qu'il possède ou non. Nous voyons de là la gravité de la faute du lachon hara, qui a l'air d'une petite chose, mais dont les résultats engendrent des catastrophes.

Même Myriam la tsadéket, quand elle a dit sur Moché une toute petite chose, s'étonnant de ce qu'il se soit séparé de sa femme, en disant « Ne nous parle-t-Il pas à nous aussi ? » (Bemidbar 12, 2), a immédiatement été frappée : « Aharon se tourna vers Myriam et voici qu'elle était lépreuse » (Bemidbar 12, 10), sans aucun délai. Et Hachem l'a réprimandée (Bemidbar 12, 6-9) : « S'il n'était que votre prophète, moi, Hachem, Je Me manifesterais à lui par une vision, Je lui parlerais dans un rêve ; il n'en est pas ainsi avec Mon serviteur Moché (...) Je lui parle face à face dans une vision sans énigme et il voit l'image de D. Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler de mon serviteur Moché ? » et la colère de Hachem a éclaté contre eux. Bien que Myriam ait eu des intentions pures, comme le dit le Midrach, comme elle a ajouté les mots « Ne nous a-t-Il pas

parlé à nous aussi », en y faisant entrer un peu d'orgueil, elle a en cela a porté atteinte à sa parole, qui n'était plus dès lors une parole bonne mais du lachon hara. A plus forte raison pour celui qui dit vraiment du lachon hara.

Le 'Hafets 'Haim zatsal cite ce que dit le Zohar (parachat Pekoudei) : de cet esprit mauvais dépendent plusieurs forces qui éveillent d'autres accusateurs, dont le rôle est de s'attacher à une parole mauvaise ou sale que l'homme a fait sortir de sa bouche. Lorsque ensuite il dit des paroles de sainteté, malheur à lui et malheur à sa vie, malheur à lui en ce monde et malheur à lui dans le monde à venir. En effet, ces esprits d'impureté s'emparent des paroles impures, et quand l'homme prononce ensuite des paroles de sainteté, ils s'attachent à elles et les rendent impures aussi, si bien qu'elles ne sont d'aucun mérite pour leur auteur, et pour ainsi dire la sainteté se trouve affaiblie.

Il est dit dans le Midrach (cité dans le livre du Rav 'Hanokh Karlinshtein zatsal) que lorsque les bnei Israël étaient en Egypte, ils ont conclu entre eux une alliance stipulant qu'ils devaient être en parfaite unité les uns avec les autres, et par ce mérite ils ont été délivrés de l'Egypte. Et maintenant, nous comprenons pourquoi le Saint, béni soit-Il n'a pas puni 'Hava par la lèpre : c'est parce qu'elle était la seule femme au monde, et il n'y aurait pas eu de plus grande séparation que de l'éloigner de son mari. Ils se seraient aussi trouvés séparés de Hachem Lui-Même, Qui les aurait quittés, car il n'y aurait pas eu de paix entre eux. C'est pourquoi le Créateur, dans Sa miséricorde, a amoindri le châtement en sang de nida, ce qui est aussi une impureté qui oblige à s'éloigner de son mari comme dans le cas de la lèpre, mais seulement pour un temps limité aux jours des règles et des sept jours de pureté. De cette façon, elle se rappellerait les dommages causés par le lachon hara et s'améliorerait.

C'est la raison de la juxtaposition entre « quand une femme engendre et donne naissance à un mâle, elle est impure pendant sept jours comme au moment de ses règles », et le passage sur le lépreux. En effet, le châtement du sang de la nida remplace celui de la lèpre qui aurait dû toucher 'Hava, et la Torah a juxtaposé les deux pour que la femme se souvienne du châtement du lachon hara, à savoir la lèpre, et veille à ce qu'elle dit.

Les commentateurs disent également que la prière du lépreux ne s'élève pas non plus, car il se forme un écran qui le sépare de Hachem, et il ne s'adresse qu'à du bois et de la pierre. C'est comme une idolâtrie, et toutes ses prières vont aux forces de l'impureté, que D. nous en préserve. Sur tout cela, il devra rendre des comptes. Nous voyons de là l'extrême gravité de la faute du lachon hara.

Paris

Lyon

Marseille

20:20

20:05

19:59

Allumage

21:30

21:12

21:04

Fin



Enlever l'aiguillon d'une dissension

Au centre de la discussion, au point le plus central qui se trouve dans tout échauffement et toute dissension, il y a un petit détail qui ferait tout s'écrouler autour de lui si on l'enlevait. Les disputes et les débats sont le meilleur carburant pour les interdictions de lachon hara et de médisance, et qu'est-ce qui peut faire écrouler tout le château de cartes ? Quelle est la chose qui enlève tout l'attrait de la dispute et des paroles interdites ? Le renoncement !

Renoncer ? C'est sans aucun doute un mot magique. Le Rav Shakh zatsoukal a dit à l'un de ses proches, à propos d'une certaine dissension entre deux personnes importantes : « Quel dommage que ni l'un ni l'autre ne connaissent la douceur du renoncement ! » Et en une autre occasion, il a dit à l'un de ses élèves : « Pendant toute ma vie, j'ai toujours renoncé en faveur de l'autre, et sache que je n'y ai jamais perdu. »

Pour concrétiser la chose, il lui a parlé de sa jeunesse. Un jour, quand il était à la yéchiva avant son mariage, le Saba de Slobodka zatsal l'avait invité à un repas de Chabbat. La rabbanit lui avait donné une compote, un dessert à base de fruits. Quand il l'avait goûtée, il s'était aperçu que c'était immangeable, car extraordinairement amer. Le Saba zatsal lui avait demandé pourquoi il ne mangeait pas la compote, et il avait hésité à répondre. Le Saba avait compris et dit à son invité, le jeune Elazar Mena'hem : « J'avale cette compote immangeable depuis quarante ans, et si tu ne la manges pas, je mangerai ma compote, et ensuite la tienne. Sache que cela s'appelle un renoncement en faveur d'une vie conjugale harmonieuse... »

Cette habitude a accompagné notre maître pendant toute sa vie. Quand son épouse est tombée malade et qu'elle a été hospitalisée, elle a dit à l'un de ses visiteurs : « Quand le Rav et moi étions fiancés, nous avons passé un accord entre nous, selon lequel une fois il renoncerait en ma faveur, et la fois suivante c'est moi qui renoncerais pour lui, puis la troisième fois ce serait son tour, et la quatrième le mien. Mais je vais vous dire la vérité, mon tour de renoncer en sa faveur n'est jamais arrivé, c'est toujours lui qui a cédé. »

Ceux qui cèdent doivent être vainqueurs

Une histoire particulièrement émouvante s'est produite il y a quelque temps. Un juif a téléphoné au Rav Eliahou Man chelita, fidèle disciple du gaon le Rav Kaniewsky chelita, pour lui demander de l'aider à entrer chez le Rav, parce qu'il avait une grave question à lui poser, et qu'il avait besoin d'être guidé dans une certaine affaire.

Il raconta que sa fille avait rencontré en chidoukh un excellent élève de yéchiva, et qu'ils avaient déjà fixé le moment du mariage pour dans trois semaines. Et maintenant, ils allaient envoyer les faire-part, mais aujourd'hui ils avaient entendu des parents du jeune homme qu'après des examens médicaux, on lui avait découvert un cancer. Aujourd'hui, il était allé demander au Admor de Gour, dont il était un 'hassid, ce qu'il

fallait faire. Le Admor lui avait répondu qu'il ne savait que répondre, c'était une question trop difficile pour lui. Et l'un des grands de Jérusalem dont il avait pris conseil lui avait dit qu'il n'avait pas la force de répondre, et qu'il n'y avait qu'une seule personne qui pouvait lui dire que faire selon l'avis de la Torah, c'était le Rav 'Haïm Kanievsky chelita.

Le Rav Man répondit que c'était effectivement une question sérieuse et qu'il allait s'efforcer de lui obtenir un rendez-vous le plus rapidement possible. Le lendemain à telle heure, les parents de la jeune fille et la jeune fille elle-même se présentèrent, ainsi que les parents du jeune homme et le jeune homme lui-même, chez le Rav Kanievsky, et Rabbi Eliahou Man présenta au Rav la question en ses propres termes : Nous sommes en présence d'un din Torah ; le fiancé estime que comme, pour des raisons médicales, il sera obligé de vivre des moments très difficiles au cours de l'année à venir, y compris des traitements par chimiothérapie, il lui est interdit de se marier et de mettre une jeune fille dans une situation aussi difficile ; on ne fait pas cela la première année du mariage.

Par ailleurs, la jeune fille estime que c'est un manque de respect envers le fiancé, un jeune homme important, un ben Torah et un talmid 'hakham qui a besoin de tant d'encouragement, qui va passer seul toutes les épreuves qu'il est obligé de traverser, sans aucune aide d'une épouse. C'est pourquoi elle pense qu'il doit consentir à se marier maintenant, au moment fixé pour le mariage.

Quand le Rav entendit les deux côtés du « din Torah », il décida fermement qu'ils devaient se marier au moment fixé, et leur donna sa bénédiction qu'ils construiraient durablement un foyer solide en Israël. Tous ceux qui étaient présents dans la pièce éclatèrent en larmes de joie, dans une prière que le mariage ait effectivement lieu en son temps.

Quand arriva le jour du mariage, Rabbi Eliahou Man proposa à Rabbi 'Haïm d'aller au mariage, la situation étant tellement délicate. Le Rav accepta, et les deux partirent. Quand ils arrivèrent, cela fit une grande impression, car c'était quelque chose de rare. Au bout de quelques minutes pendant lesquelles le Rav 'Haïm s'assit avec le jeune marié, il se leva et se mit à danser avec lui. Après cette danse, il le bénit et sortit de la salle accompagné de tous les invités, y compris les jeunes mariés, qui l'accompagnèrent jusqu'à sa voiture.

A leur retour, Rabbi Eliahou demanda à Rav 'Haïm ce que signifiait de leur conseiller de faire le mariage en son temps. Il lui répondit : « C'est un midrach explicite dans la parachat Noa'h (Béréchit Rabba 33, 1). On voit là-bas du midrach que lorsque l'un renonce en faveur de l'autre, les Sages nous révèlent que les deux qui ont renoncé doivent être vainqueurs. C'est pourquoi en ce qui nous concerne, lorsque j'ai constaté combien chacun se préoccupait uniquement du bien de l'autre, il était clair que la seule façon dont les deux puissent être vainqueurs était qu'ils se marient et aient la possibilité de construire un foyer en Israël, c'est pourquoi je leur ai conseillé de faire comme il est effectivement écrit dans le midrach. »

« Il se rasera, mais ne rasera pas la partie affectée » (13, 33)

L'auteur du Séfer Ha'Hinoukh voit dans cette mitsva une merveilleuse leçon morale :

« Cela vient nous insinuer qu'il faut supporter toute la peine ou tout le châtement envoyé par Hachem sans protester. On ne doit pas croire qu'il y a une possibilité de les annuler et de les cacher aux autres, il faut seulement supplier D. de nous guérir. »

« Voici la règle concernant l'altération lépreuse » (13, 59)

Le Rav Chimchon Raphaël Hirsch pose la question suivante :

La Michna enseigne qu'un bébé d'un jour est rendu impur par les plaies lépreuses, ce qui vient contredire la raison bien connue de ces plaies, à savoir qu'elles sont une punition pour une faute envers autrui.

Il répond : de même que la lèpre dans un vêtement et sur le corps est une mise en garde, il en va de même de la lèpre des enfants, purs de toute faute. C'est un terrible signe de mise en garde aux parents d'avoir à examiner leur comportement afin de pouvoir servir d'exemple à leurs enfants quand ils grandiront.

Le signe de la plaie lépreuse chez un enfant est une mise en garde aux parents : « Pour l'amour de vos enfants, repentez-vous ! Pour leur avenir, soyez droits ! Vous êtes responsables de toute tache morale qui risque de s'attacher à vos fils. »

Il n'y a aucun doute qu'une plaie lépreuse sur le front d'un enfant constitue une mise en garde beaucoup plus efficace que si la plaie était apparue chez les parents eux-mêmes.

« Le propriétaire de la maison viendra » (14, 35)

Les plaies viennent à cause de sept choses, comme le dit Rabbi Chemouël bar Na'hmani au nom de Rabbi Yo'hanan (Arakhin 17b). L'une d'elles est l'avarice : on est serré vis-à-vis des autres et on ne les fait pas profiter de ses affaires.

Rabbi Méïr Sim'ha HaCohen zatsal, dans « Méchekh 'Hokhma », explique à partir de là les paroles de la Guemara dans le traité Yoma (41a) : « Un riche qui amène le sacrifice d'un pauvre est quitte, à l'exception du lépreux, qui n'est pas quitte. » C'est que la lèpre vient aussi à cause de l'avarice, donc il ne s'est manifestement pas encore repenti de sa faute, puisqu'il lui paraît difficile d'amener le sacrifice d'un riche alors qu'il en a les moyens. Alors comment obtiendrait-il le pardon ? Il faut dans le châtement lui-même, signe qu'il ne s'est pas encore repenti.

La vie dans la paracha

A partir de l'enseignement de Rabbeinou 'Haïm ben 'Attar, le saint Or Ha'Haïm

« Il est lépreux, il est impur, le cohen le déclarera impur, sa tête est le siège de la plaie » (13, 44)

Il est lépreux – et il n'est pas dit « c'est la lèpre », peut-être parce que Hachem le méprise tellement qu'Il a fait éclore la lèpre sur sa tête, ce qui nous enseigne que son impureté est plus grande que celle des autres plaies, qui se manifestent de façon plus discrète. En effet, Hachem protège l'honneur des hommes. Mais les actes de celui-là prouvent qu'il est abominable aux yeux de Hachem, c'est pourquoi Il le punit par une plaie de cette sorte.

C'est pourquoi le verset conclut « sa tête est le siège de la plaie », en tant qu'explication de ce qui précède : « il est lépreux, il est impur, le cohen le déclarera impur ». Tout cela provient de ce que « sa tête est le siège de sa plaie ».

A la lumière de la Paracha

Pourquoi cette humiliation ?

« Celui qui se purifie lavera ses vêtements, rasera tous les poils, se lavera dans l'eau et sera purifié, ensuite il rentrera dans le camp » (14, 8)

Le Or Ha'Haïm demande : pourquoi lui fait-on raser tous les poils de son corps une fois qu'il est déjà purifié de sa lèpre ? C'est parce qu'il doit savoir que la lèpre lui vient parce qu'il a ouvert la bouche pour faire du mal à son prochain, et qu'il a infecté sa langue par des paroles interdites de lachon hara et de médisance. Pour qu'il se rappelle la gravité de sa faute pendant toute sa vie, la Torah a ordonné de lui faire subir quelque chose d'humiliant et de raser tous les poils de son corps. Naturellement, cette honte fera une profonde impression sur son âme, il ne l'oubliera pas de si tôt et fera désormais attention à ne plus revenir à cette faute si grave.

Je vois une allusion à cela dans les mots « Tazria-Metsora », dont les initiales forment le mot « met » (mort) et les deux dernières lettres, ayin ayin, ont la valeur numérique de « kam » (se lever). En effet, les Sages ont dit (Nedarim 64b) que le lépreux est considéré comme mort. Comme il a infecté sa bouche et l'a rendue impure, il est mort spirituellement, mais s'il vient trouver le cohen pour se purifier, s'améliorer et se repentir, il se relève à nouveau, et un esprit nouveau l'habite.

Que doit-il faire pour cela ? « Rester isolé » (badad yéchev). « Yechev » est de la même racine que yéchiva, il doit entrer au beit hamidrach, s'installer dans une yéchiva et étudier la Torah, ainsi il méritera d'être à l'abri des paroles interdites. Comme l'ont dit les Sages (Kidouchin 30b) : si le mauvais penchant t'attaque, traîne-le au beit hamidrach, s'il est de fer il explosera, s'il est de pierre il fondra. Et le midrach dit que la Torah est le remède de celui qui s'adonne au lachon hara, parce qu'elle purifie l'âme et sanctifie l'homme, mais naturellement, tout cela à condition que l'étude le mène à agir de telle façon qu'il prendra dorénavant sur lui-même de garder la pureté de sa bouche et de sanctifier sa langue, autrement toute son étude sera perdue et sans aucune utilité.

C'est pourquoi lorsque les juifs ont reçu la Torah, ils ont pris soin de dire « nous ferons et nous écouterons », faire et accomplir la Torah. Ils ont promis non seulement d'étudier et de prendre sur eux, mais d'appliquer effectivement tout ce que contient la Torah, car l'essentiel n'est pas l'étude mais l'action. En même temps, l'étude est grande car elle conduit à l'action, c'est pourquoi quand on étudie la Torah on prendra sur soi de dorénavant veiller à sa langue et de peser soigneusement chaque parole qui sort de sa bouche, car la bouche est le membre essentiel dont dépendent la sainteté et la pureté.

Rabbeinou 'Haïm Vital, que son mérite nous protège

Le « grand disciple », source bouillonnante de sagesse, Rabbi 'Haïm Vital zatsal, n'a eu à sa disposition qu'une année et dix mois pour puiser à l'extraordinaire abondance de secrets de la Torah de la bouche sainte de celui qui était semblable à un ange, ancré dans la kabbala, Rabbi Yitz'hak Louria Achkénazi, le Ari zal.

Rav 'Haïm est né dans un contexte de sainteté et de pureté. Le tsaddik Rabbi Yossef Vital était un sofer de valeur, issu d'une famille de tsaddikim très ancienne, dont « la moitié du monde était nourrie par le mérite des tefilin qu'il écrivait », comme en a témoigné le « Maguid » qui se révélait à notre maître Rabbi Yossef Karo. Il a mérité d'amener au monde l'âme pure qui a diffusé dans le monde entier la Torah du Ari zal.

Le Ari zal est venu spécialement d'Égypte à Tsfat pour transmettre toute sa sagesse à Rabbi 'Haïm. Le livre « Emek HaMélekh » raconte comment les choses se sont déroulées :

Avant l'arrivée du Ari zal, le Rav 'Haïm Vital a fait de très grands efforts pour écrire un commentaire sur le Zohar, et il avait trouvé beaucoup de paraboles en accord avec la voie du Rav Moché Cordovero. Quand le Saint, béni soit-Il a vu la fidélité de son cœur et son grand désir de comprendre les mystères de la Torah, le prophète Eliahou s'est immédiatement révélé au Ari zal pour lui dire qu'était déjà venu le temps de rendre à D. l'âme qui lui avait été donnée, et lui ordonner de monter d'Égypte en Erets Israël dans la ville de Tsfat et de transmettre toute sa sagesse à Rav 'Haïm Vital, car c'est lui qui prendrait sa place pour raviver la flamme de la kabbala en Erets Israël.

Pendant six mois, le Ari zal attendit qu'un éveil se produise de la part de Rav 'Haïm Vital, pour accomplir ce qui est dit : « N'éveillez, ne réveillez pas l'amour avant qu'il le veuille. » Cet éveil s'est effectivement produit lorsqu'il eut l'idée de sonder plus profondément le Ari, et de voir comment il interprétait un passage du Zohar qu'il lui présentait.

Comme on lui demandait d'interpréter un passage du Zohar, le Ari se mit à expliquer de merveilleux secrets auxquels Rabbi Chimon bar Yo'haï avait fait allusion, que personne n'avait jamais entendus. L'âme de Rabbi 'Haïm s'envola presque en entendant cela. Ils passèrent ensuite à un autre chapitre du Zohar qu'il lui expliqua. Il en demanda un troisième, et à ce moment-là le Ari lui dit : « Le « T'houm Chabbat » va jusque là et pas plus. Tu n'es pas digne qu'on t'en révèle davantage ! »

Le cœur brisé, Rav 'Haïm rentra chez lui, où il enleva ses vêtements, se revêtit d'un sac, se mit dans la cendre et cria et pleura intensément, en demandant miséricorde à Hachem pour qu'il lui fasse trouver grâce aux yeux du Ari afin qu'il lui transmette des secrets de la Torah, et il dormit en jeûnant, vêtu d'un sac, dans la cendre. Le lendemain, il retourna chez le Rav, tomba à ses pieds, lui embrassa les mains et les pieds, et se mit à pleurer et à supplier en disant : « Pour l'amour de D., le D. d'Israël, ne me renvoyez pas les mains vides, ne m'abandonnez pas et ne m'écartez pas de vous ! »

Du puits de Myriam

Même après l'accord du Ari zal, Rav 'Haïm Vital ne voyait pas de bénédiction dans son étude, il ne ressentait aucune faci-

lité. Tout ce qu'il étudiait, il l'oubliait immédiatement, comme il est raconté dans le livre « Pri Ets 'Haïm » : Quand Rabbi 'Haïm venait chez le Rav pour étudier, il oubliait tout ce qu'il apprenait de lui et ne pouvait rien saisir. Cela se prolongea jusqu'à ce qu'ils aillent tous deux à Tibériade. Là, le Rav conduisit Rabbi 'Haïm sur le lac, dans une petite barque qu'il y avait là. Quand ils furent au milieu du lac en face des colonnes de l'ancienne synagogue, le Rav prit un ustensile qu'il remplit d'eau entre les colonnes, et il la fit boire à Rabbi 'Haïm en lui disant : « Tu obtiendras beaucoup de sagesse, car l'eau que tu as bue provenait du puits de Myriam. » A partir de là, il se mit à acquérir la sagesse...

Le commencement de la délivrance

Après la mort du Ari en Av de l'an 5332, Rabbi 'Haïm Vital monta à Jérusalem où il fit partie du tribunal de Rabbi Betsalel Achkénazi, auteur du livre « Chita Mékoubetsset » sur le Talmud. Beaucoup de sages de Jérusalem se pressaient autour de lui pour boire avidement ses paroles.

Le Rav 'Haïm Vital ne resta pas longtemps à Jérusalem, car un prince agressif nommé « Ibn-Sipon » lui ordonna d'ouvrir le fleuve Gui'hon, que le roi 'Hizkiyahou avait bouché, sous peine de mort.

Rabbi 'Haïm ne s'émut pas de la menace explicite que lui envoya le prince, et se rendit immédiatement à Damas par des voies miraculeuses. Alors, notre maître le Ari zal lui apparut et lui dit dans un rêve : « Tu as mal fait, car ce prince est une réincarnation de San'hérev, et son nom, « Ibn Sippon », est un anagramme de « Avi Ha'horvot » (le père des ruines). Or toi, tu as en toi une étincelle du roi 'Hizkiyahou, et c'était un moment propice pour réparer et ouvrir le Gui'hon, car le roi 'Hizkiyahou avait fait cela sans l'accord des Sages, c'est une des choses sur lesquelles ils n'étaient pas d'accord, et cela aurait été le commencement de la délivrance. » Rav 'Haïm Vital lui dit : « Dans ce cas, je vais retourner à Jérusalem pour l'ouvrir. » Il répondit : « Le moment est passé, et on ne peut pas le retrouver. »

De nombreuses années après cette histoire, Rav 'Haïm voulut quitter Damas pour retourner à Jérusalem. Auparavant, il envoya un émissaire aux sages de Jérusalem pour leur faire part de son désir. Alors qu'il était en pleins préparatifs pour son voyage vers la terre sainte, Rabbi 'Haïm tomba malade du mal dont il ne se releva plus. Le 30 Nissan, son âme monta aux cieux dans une mort douce, et il fut enterré au cimetière juif de Damas.

C'est Rabbi Yochiyahou Pinto, qui était en famille avec lui par l'union de leurs enfants, qui prit sa place comme Rav de la communauté juive. Que le mérite de ces saints tsaddikim nous protège, amen.

Garde Ta langue

Faire souffrir

Si en disant du lachon hara on entretient une dissension, on transgresse la mitsva de ne pas être comme Kora'h et sa bande, ce qui est une mise en garde contre le fait d'entretenir une dissension.

Si on parle devant l'intéressé et que cela lui cause de la peine, par exemple s'il est question de ce qu'il a fait ou de ce que sa famille a fait ou de son peu d'intelligence, c'est une transgression de la mitsva de ne pas persécuter son prochain, ce qui est une mise en garde contre le fait de faire souffrir un juif par ses paroles.